

FNRAA	PPAAO/WAAPP PHASE II : 2013 – 2017
-------	------------------------------------

**APPEL A PROPOSITIONS
GUICHET 3 : DIFFUSION A GRANDE ECHELLE DES TECHNOLOGIES (DGE)
11 Mars 2013**

¶ 1. CADRE DE L'APPEL

Le Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires a pour but de financer des activités de recherches agricoles et agro-alimentaires considérées comme prioritaires par l'Etat, le Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales (SNRASP), les partenaires au développement et les utilisateurs des résultats de la recherche. C'est dans ce cadre que le FNRAA a été désigné comme Agence d'Exécution (AE) pour assurer la gestion du guichet national de fonds compétitifs du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP – Sénégal) financé par l'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale.

Le FNRAA finance des projets qui mettent l'accent sur la diffusion et l'adoption à grande échelle et de façon durable par les bénéficiaires, avec un volet de mesures d'accompagnement (production de semences, formation...).

La diffusion à grande échelle a pour finalité de répondre à la demande d'un large public et dans une zone bien identifiée en termes d'accès à la technologie. Il ne s'agit pas donc ici, de micro-adoptions ou d'ilots de diffusion mais de projet de dimension zonale (zone agro-écologique) sur un besoin d'innovations largement partagé.

¶ 2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour les projets DGE les filières prioritairement ciblées sont :(i) les filières et systèmes de production à base de céréales sèches (mil, sorgho, maïs, fonio) et cultures associés (arachide, niébé, sésame); (ii) les filières lait et viande ; et (iii) les filières horticoles (oignon, mangue, tomate). Ces projets portent sur des technologies avec certaines caractéristiques : (i) elles font l'objet d'une demande ; (ii) elles contribuent à améliorer la productivité des filières à l'échelle des zones de production où le potentiel d'adoption de la technologie est très élevé ; (iii) elles sont accessibles, disponibles et faciles d'utilisation ;(iv) elles présentent des conditions favorables de pérennisation dans la zone d'introduction ciblée:

Les conditions de mise en œuvre devront être basées sur :

- Une exécution inclusive dans le cadre d'une concertation locale regroupant les OP, les collectivités locales et les services techniques locaux ;
- L'intégration de la dimension environnementale et sociale et les questions liées au genre ;
- Un ciblage des groupes vulnérables, notamment les femmes, les handicapés et les jeunes ;
- L'exécution d'activités de plaidoyer et de sensibilisation touchant les différents acteurs des zones concernées ;
- Une large couverture géographique.

A.

Pour les projets commandités :

Cette diffusion va porter essentiellement sur :

1. Les nouvelles variétés de sorgho que sont : NGUINTHE, FAOUROU, DAROU, NGANDA ;
2. Les nouvelles variétés de mil : THIALACK2, GAWANE, ISMI 9507 ;
3. Le paquet technologique pour la gestion intégrée du *striga hermonthica* du mil
4. Un itinéraire technique amélioré pour la production et la commercialisation d'un mil de qualité dans le Bassin arachidier
5. La machine à décortiquer le fonio
6. Le procédé de production de vinaigre de mangue
7. Les technologies de lutte contre la mouche des mangues
8. Le paquet technologique pour l'amélioration de l'aviculture villageoise (race améliorée, modèle d'habitat, plan de prophylaxie, rations à base de produits locaux)
9. L'incorporation des céréales locales (mil, maïs) dans les farines boulangères ;
10. Diffusion à Grande Échelle portant sur le nouvel itinéraire amélioré de la patate douce à travers notamment, le renforcement des capacités techniques des producteurs et la mise en place de Champs d'Application en milieu paysan,
11. Les technologies de Gestion Durable des Terres

Les technologies de Gestion Durable des Terres traitent spécifiquement la dégradation des terres à travers des mesures, des approches et des pratiques de gestion durable des terres basées en vue d'assurer une amélioration de la productivité des filières agricoles et animales dans le cadre des thématiques suivantes :

- Technologies agroforestières ;
- défense et restauration des sols ;
- Amélioration fertilité ;
- Réduction salinité ;
- Approche de gestion concertée et collective des terroirs.

Il s'agit des technologies issues de ces thématiques qui ont donné des résultats positifs dans les communautés rurales d'intervention du projet pilote de Gestion Durable des Terres.

12.

- L'itinéraire technique amélioré pour le sorgho de décrue dans la Vallée du Fleuve Sénégal

B.

Pour les projets non commandités :

La diffusion porte sur toutes les technologies susceptibles d'améliorer la productivité(i) des filières et systèmes de production à base de céréales sèches (mil, sorgho, maïs, fonio) et cultures associés (arachide, niébé, sésame); (ii) des filières lait et viande ; et (iii) des filières horticoles (oignon, mangue, tomate). Il s'agit de financer des projets qui mettent l'accent sur l'adoption massive et de façon durable des technologies par les bénéficiaires.

Cet appel à propositions est ouvert aux équipes, ayant des compétences dans les domaines agricole, agro-alimentaire et agro-sylvo-pastoral, pour **la soumission spontanée de projets de Diffusion à grande échelle**, telle que définie dans le manuel de Gestion des Projets révisé (version 2013) du FNRAA.

Seules les institutions sénégaliennes sont éligibles à cet appel. Elles peuvent cependant s'associer à des institutions étrangères pour la réalisation des projets. Les coalitions pour exploiter les synergies et assurer une plus grande couverture sont fortement recommandées. Le plan de rédaction des projets devra être conforme aux formulaires proposés dans le manuel de Gestion des Projets révisé (version 2013) du FNRAA. Le dossier complet de soumission, sur papier et sur CD en format Word 97-2003 sous Windows, devra parvenir au FNRAA Le 26 Avril 2013 à **16 heures** au plus tard, la date d'enregistrement de la Direction Générale faisant foi.

p 3. PROCEDURES DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra être transmis au FNRAA par le responsable de la structure de tutelle du promoteur et coordonnateur de l'équipe du projet. La Direction Générale du Fonds, chargée de la réception, de la vérification de la conformité et du traitement préliminaire des pré requis d'éligibilité, apportera aux promoteurs toute l'assistance requise pour la compréhension des procédures, la préparation des dossiers de soumission et l'organisation des ateliers de formation à l'élaboration des projets.

p 4. CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS

Les critères de sélection des projets sont entre autres : (i) la qualité technique de la proposition, (ii) la pertinence par rapport à la demande et aux priorités nationales et sous régionales, (iii) les effets et impacts potentiels de la technologie et mesures pour la durabilité, (iv) le niveau et la qualité de prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, (v) le degré d'implication des cibles/bénéficiaires. (vi) La qualité de l'équipe de recherche et des partenaires impliqués .

p 5. PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des projets sélectionnés par le Comité de Pilotage du Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales (SNRASP) et de Gestion du FNRAA sera publiée dans les mêmes supports que le présent appel à propositions. Les équipes primées seront invitées à une négociation avec le FNRAA. Chaque soumissionnaire de l'appel à propositions recevra sous pli confidentiel le rapport d'évaluation de son projet.

Dr Samba Sall
Coordonateur Scientifique